

FORVIS MAZARS ENTREPRENEURS

Société par actions simplifiée au capital de 2.000.000 euros
Siège social : 20 Rue de la Gazelle 43000 Le Puy-en-Velay
384 762 589 RCS LE PUY EN VELAY
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE
EN DATE DU 31 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 31 mars,

Madame Raphaëlle Faure, demeurant 33 Les Hauts de L'Ermitage 43000 Espaly-Saint-Marcel (Haute-Loire),
agissant en qualité de présidente de la Société (la « **Présidente** ») ;

Après avoir rappelé que :

- La Société est l'associée unique de la société FOREZ CONSEIL, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège social est situé 20 Rue de la Gazelle 43000 Le Puy-en-Velay et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du Puy-en-Velay, sous le numéro 524 144 029.
- La Société et la société FOREZ CONSEIL appartiennent toutes les deux au groupe FORVIS MAZARS (le « **Groupe** ») ;
- La Société souhaite procéder à la fusion simplifiée de la société FOREZ CONSEIL par voie d'absorption de celle-ci par la Société (la « **Fusion** »), dans le cadre des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de Commerce et conformément aux termes et conditions du projet de traité de fusion signé par la société FOREZ CONSEIL le 13 mars 2026 (le « **Traité** ») ;
- Conformément aux dispositions de l'article L. 236-6 du Code de commerce, le Traité a été déposé en date du 16 mars 2026 au greffe du Tribunal de commerce du Puy-en-Velay ;
- Les avis des projets de fusions ont été publiés au BODACC le 18 mars 2026 ;
- Le Traité prévoyait comme condition suspensive l'approbation de la réalisation de la Fusion par le Président de la Société avant le 30 juin 2026 ;

Après avoir notamment pris connaissance des documents suivants :

- Le Traité relatif à la Fusion ;
- Les avis des projets de Fusion ;
- Les statuts de la Société.

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Approbation de la Fusion par voie d'absorption de la société FOREZ CONSEIL par la Société ; approbation de la valeur des apports ; effet définitif de la Fusion le 31 mars 2026

La Présidente :

- décide la fusion par voie d'absorption de la société FOREZ CONSEIL, et constate que la condition à laquelle était subordonnée la Fusion et mentionnée dans le Traité se trouve ainsi définitivement remplie,

- approuve la transmission universelle du patrimoine de la société FOREZ CONSEIL ainsi que l'évaluation qui en a été faite, la valeur nette du patrimoine transmis ressortant à 482.819 euros,
- prend acte que, dès lors que la Société détient la totalité des actions représentant le capital de la société FOREZ CONSEIL, il ne peut être procédé à l'échange d'actions de la Société contre des actions de FOREZ CONSEIL en rémunération de cette Fusion, et qu'en conséquence il n'y a pas lieu à augmentation de capital de la Société,
- et décide que la Fusion par absorption de la société FOREZ CONSEIL par la Société sera définitive le 31 mars 2026.

DEUXIEME DECISION
Pouvoirs pour les formalités

La Présidente confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte sous seing privé pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Les Parties ont accepté de signer par voie de signature électronique au sens des dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil par le biais du service *DocuSign* et déclarent en conséquence que la version électronique constitue l'original du document et est parfaitement valable entre elles.

Les Parties déclarent que le présent document sous sa forme électronique constitue une preuve littérale au sens de l'article 1367 du Code civil et a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et pourra valablement leur être opposé.

Les Parties s'engagent en conséquence à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante du présent document signé sous forme électronique.

Signed by:
 Raphaëlle FAURE
6CCE7CBEF5064B7...

Mme Raphaëlle Faure
Présidente